



rapport annuel du délégué aux risques majeurs

rapport

année 2000

ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement

risques naturels majeurs

SOMMAIRE

Avant propos
Cadre réglementaire

LES FAITS MARQUANTS EN 2000

- Les catastrophes naturelles à l'échelle internationale
- Les événements marquants en France
 - . Les événements naturels remarquables
 - . Les retours d'expérience
 - . Les documents d'information et les plans de prévention des risques
 - Les documents d'information préventive
 - Les plans de prévention des risques naturels
 - . Les mesures législatives et réglementaires
 - . Les Antilles et le risque sismique

LES COMPOSANTES DE LA POLITIQUE DE PREVENTION

- A - La connaissance des risques
- B - La surveillance des phénomènes : les nouvelles technologies
- C - L'information
- D - La réglementation
- E - Les travaux
- F - La préparation aux situations de crise
- G - Le retour d'expérience
- H - Un point d'appui essentiel : la recherche

PREVENTION ET INDEMNISATION : la loi du 13 juillet 1982

LES DIFFICULTES - LES FREINS

LES PERSPECTIVES

- Annexes :**
- I - Tableau budgétaire
 - II - Point d'étape sur Séchilienne
 - III - Suivi des PPR

AVANT PROPOS

Créée en avril 1984, la délégation aux risques majeurs placée initialement auprès du premier ministre a été par la suite intégrée dans les services du ministère de l'environnement.

Sa mission permanente depuis sa création porte sur l'appréciation des risques majeurs , sur l'évaluation des moyens de les prévenir et sur la mise en œuvre d'actions de nature à en réduire les effets.

Ces dernières années, le rapport annuel d'activités du délégué aux risques majeurs était intégré au rapport de la direction de la prévention des pollutions et des risques lui même repris depuis deux ans dans le document annuel de synthèse du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

La place prise au cours de ces derniers temps par les phénomènes naturels dangereux, la création récente du comité interministériel de prévention des risques naturels majeurs conduisent à la production de ce rapport spécifique qui traite de la prévention des risques naturels.

CADRE REGLEMENTAIRE

Pour mémoire sont rappelés ici deux décrets récents permettant de placer dans son cadre institutionnel le présent rapport :

- - le premier du 19 mai 2000 portant organisation de l'administration centrale du ministère chargé de l'Environnement et rappelant que la fonction de délégué aux risques majeurs est assurée par le directeur de la prévention des pollutions et des risques.
- - le second du 5 février 2001 créant le comité interministériel de prévention des risques naturels majeurs et le conseil d'orientation associé. Le secrétariat de ces deux entités est assuré par le délégué aux risques majeurs.

LES FAITS MARQUANTS EN 2000

LES CATASTROPHES NATURELLES A L'ECHELLE INTERNATIONALE

S'il existe un sujet de préoccupation partagé à l'échelle planétaire et qui ne soit pas une question de mode, c'est bien celui des catastrophes naturelles..

Les conférences internationales sur ce thème occupent périodiquement le devant de la scène, les actions conduites par des organismes internationaux tel l'ONU trouvent des échos dans un grand nombre de pays, la recherche s'intéresse de plus en plus précisément à tout ce qui touche à la prévention, la société elle-même prend peu à peu conscience de la gravité des enjeux aidée en cela par une dynamique de communication notamment scientifique relayée par les media.

Un tour d'horizon rapide des phénomènes catastrophiques des cinq dernières années permet un rappel de la dimension du sujet :

- Les dix catastrophes les plus meurtrières ont été :

Pays	Evénement	Date	Nb de victimes
Venezuela	Mouvements de terrains	décembre 99	50000
Turquie	Séisme	août 99	19200
Inde	Cyclone	octobre 99	15000
Honduras Nicaragua	Cyclone	octobre 98	9000
Japon	Séisme	janvier 95	6425
Afghanistan	Séisme	mai 98	4000
Viêtnam	Cyclone	novembre 97	3840
Chine	Inondations	juillet 98	3650
Taiwan	Séisme	septembre 99	3400
Inde	Inondations	juillet 98	3000

sources Sigma

Pour ce qui concerne plus particulièrement l'année 2000, les premières estimations faites montrent qu'un nouveau record par le nombre de catastrophes naturelles a été atteint même si elles ont eu une moindre influence sur les pertes humaines (environ 10000 décès par comparaison aux 75000 victimes de l'année précédente) et ont engendré moins de dommages. Cet écart s'explique par la quasi absence de gros événements tels que séismes et cyclones ainsi que par la nature des sites touchés. Cependant l'année 2000 restera celle des tornades en Suisse et en Italie, des inondations en Grande Bretagne, en Roumanie, au Japon, en Asie du sud (Inde, Bangladesh, Cambodge, Laos, Malaisie, Vietnam) et au Mozambique(1000 victimes).

En France, les trois derniers sinistres meurtriers majeurs sont :

- le séisme de Pointe à Pitre en 1843 : 3000 victimes
- l'éruption de la Montagne Pelée en 1902 : 28000 victimes
- le cyclone sur la Guadeloupe en 1928 : 1200 victimes

- Les dix catastrophes les plus coûteuses ont été, pendant cette même période :

Pays	Evénement	Date	Coût
Europe	Tempête Lothar	Décembre 99	4500 M\$
Etats unis, Caraïbe	Ouragan	Septembre 98	3622 M\$
Japon	Typhon	Septembre 99	2980 M\$
Etats unis	Ouragan	Septembre 99	2360 M\$
Etats unis	Ouragan	Octobre 95	2307 M\$
Europe	Tempête Martin	Décembre 99	2200 M\$
Turquie	Séisme	Août 99	2000 M\$
Etats unis	Ouragan	Septembre 96	1708 M\$
Caraïbe	Ouragan	Septembre 95	1650 M\$
Etats unis	Tornades	Mai 99	1485 M\$

sources Sigma - dommages assurés

Au titre de l'année 2000, les dégâts les plus importants ont été estimés à 1050 M\$ au Japon à la suite des inondations qu'a connues ce pays.

Ces indications très sommaires permettent cependant de dégager quelques tendances lourdes :

- les bilans les plus meurtriers affectent les pays les plus pauvres
- les bilans les plus coûteux sont issus des pays riches
- les séismes sont les événements les plus meurtriers avec les cyclones quand l'alerte ne peut être donnée
- les tempêtes sont parmi les événements les plus coûteux

Au delà de ce constat , d'autres champs sont aujourd'hui soumis à questionnement et à investigations . Ainsi en va t- il du réchauffement climatique, phénomène observé depuis une cinquantaine d'années mais davantage pris en considération maintenant du fait des interrogations qu'il suscite sur ses liens potentiels avec les phénomènes cataclysmiques observés sur la planète. De la même façon, l'étude de l'influence de l'augmentation de concentration des gaz à effets de serre sur le changement climatique fait l'objet d'une attention toute particulière . S'il n'est pas possible aujourd'hui d'établir une corrélation entre ces évolutions et les catastrophes naturelles, le contexte observé appelle une vigilance accrue .

Quelles seront les grandes tendances à prendre en compte demain ? Sans trop de spéculations, il peut être avancé :

- des événements naturels sous des formes plus extrêmes notamment pour ce qui concerne les inondations,
- un déplacement et/ou un recadrage géographique de certains phénomènes sans autres précisions à ce jour sur leurs localisations,
- la poursuite de la montée du niveau moyen des océans ainsi que du réchauffement de la planète.

Les efforts pour la prévention des catastrophes naturelles à l'échelon mondial sont notamment soutenus par la Banque Mondiale et l'Organisation des Nations Unies (ONU). Cette dernière avait décrété que la décennie 1990-2000 serait la Décennie internationale pour la prévention des catastrophes naturelles (DIPCN). L'idée de base de la Décennie était de mettre l'accent sur la prévention plutôt que de concentrer tous les efforts sur l'aide aux populations sinistrées. Cette idée reste pertinente aujourd'hui mais beaucoup reste encore à faire pour qu'elle soit mise en pratique. L'ONU a donc décidé de prolonger la DIPCN par une stratégie internationale pour la réduction des catastrophes (l'acronyme anglais correspondant est ISDR), en maintenant un secrétariat à Genève chargé de cette tâche et en continuant à s'appuyer sur des comités nationaux. Par ailleurs, l'OCDE commence à s'intéresser à cette question en lançant un programme portant sur la reconstruction après catastrophes.

La France, dans sa politique de coopération, a participé à différentes initiatives visant à promouvoir la prévention des risques en Méditerranée et dans la Caraïbe. Ces actions demeurent toutefois embryonnaires et se sont traduites essentiellement par quelques conférences regroupant les acteurs concernés et permettant des échanges sur les pratiques de prévention. De même, à l'échelon européen, l'accord Europa permet de soutenir quelques centres spécialisés et quelques échanges sur la formation à la prévention des risques

LES EVENEMENTS MARQUANTS DE L'ANNEE 2000 EN FRANCE

Les principaux événements naturels

L'année 2000 peut être considérée pour notre pays comme une année plutôt calme notamment si on la compare à la précédente. Rappelons en effet qu'au cours de 1999, les avalanches, les inondations rapides du sud de la métropole et surtout les tempêtes ont été à l'origine d'un grand nombre de décès (près de 150) et ont entraîné des dégâts considérables (estimés à plus de 100 milliards) dont toutes les traces sont loin d'être effacées.

Ceci ne doit pas nous faire oublier que l'année 2000 est celle du très important et très soudain glissement de terrain de Remire-Montjoly en Guyane le 19 avril causant la mort de dix personnes, des inondations du 6 au 11 mai consécutives à des précipitations orageuses intenses en Seine maritime sur les communes de Barentin et de St Léonard (deux morts), de celles du bassin de la Garonne les 10 et 11 juin, des feux de forêt ravageant près de 24000 ha dont 18500 ha dans le sud-est (10000 ha en Corse) et causant la mort de quatorze personnes dont neuf sauveteurs, des inondations de Marseille le 19 septembre (deux morts), des inondations de Bretagne les 11 et 13 décembre qui se renouveleront à trois reprises pendant l'hiver 2000-2001

Les retours d'expérience

Le développement du retour d'expérience interministériel est l'un des axes importants de la politique de prévention des risques. Si le principe en était posé depuis un certain temps déjà , les événements du dernier trimestre 1999 ont suscité l'engagement effectif de missions de retours d'expérience.

Rappelons que le rapport de l'inspection générale de l'environnement publié en 1999 préconise :

- la collecte rapide voire immédiate des données après l'événement
- l'analyse complémentaire, après quelques mois, de l'événement et des enseignements à tirer
- le suivi de la mise en œuvre des mesures arrêtées permettant la réparation ainsi que l'évaluation du processus.

En 2000, trois actions fortes ont été conduites dans ce domaine sur :

- les inondations du sud de novembre 1999 concernant les départements de l'Aude, de l'Hérault, des Pyrénées Orientales et du Tarn
- l'avalanche de Montroc sur la commune de Chamonix en Haute Savoie
- les tempêtes Lothar et Martin de décembre sur les deux tiers du territoire métropolitain

Les rapports relatifs aux deux premiers retours d'expérience sont achevés et disponibles sur le site internet du MATE. Le troisième rapport devrait être publié dans le courant du premier semestre 2001.

Les conclusions de ces rapports sont actuellement soumises à l'examen des différentes parties prenantes aux fins de déterminer les programmes d'actions pratiques à mettre en œuvre ; certaines d'entre elles ont reçu un début d'application..

Les documents d'information et les plans de prévention des risques

Les documents d'information préventive

L'année 2000 est celle de l'achèvement des dossiers départementaux sur les risques majeurs (DDRM). Le département de Paris ayant publié son DDRM, tous les départements disposent maintenant d'un tel document qui sera actualisé dans l'avenir en tant que de besoin.

Cette action engagée à partir de 1994 au niveau départemental sous le pilotage des préfets, qui se sont appuyés sur les commissions d'analyse du risque et de l'information préventive (CARIP), vise à appliquer l'article L 124-2 du code de l'environnement, reprenant l'article 21 de la loi du 22 juillet 1987, qui stipule que « les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis (...) et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent ». Le décret N° 90-918 du 11 Octobre 1990 et la circulaire du 21 avril 1994 précisent le dispositif administratif correspondant.

Ces documents servent de point d'appui à l'élaboration d'une information plus fine par l'Etat vers les communes à travers les dossiers communaux synthétiques (DCS). A la fin 2000, près de 4000 DCS étaient établis.

Au niveau communal, le dossier d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) élaboré sous la responsabilité du maire est destiné à porter l'information à la population locale. Cet élément de la chaîne de l'information reste encore faiblement répandu.

Les plans de prévention des risques naturels

Une action lourde d'élaboration des plans de prévention des risques (PPR) se développe depuis 1996. Rappelons que l'objet essentiel de cette démarche est de traduire par voie réglementaire à l'échelle communale ou intercommunale la prise en compte du risque dans le développement local. Les PPR relèvent de la responsabilité de l'Etat et s'imposent aux choix d'urbanisation des collectivités (POS notamment) ; établis à partir de la connaissance actuelle des risques, ils contribuent à orienter le développement et à définir les mesures de protection des lieux vulnérables occupés.

L'objectif dans ce domaine est ambitieux - 5000 communes couvertes par un PPR à la fin 2005 - ce qui nécessite un rythme moyen annuel d'approbation de 650 dossiers (à la fin de l'année 2000, 2550 plans étaient approuvés et 2700 autres prescrits ; au cours de l'année 2000, 440 PPR ont été approuvés et 1400 prescrits). Cette action de fond demande une mobilisation des préfets et des services départementaux et un renforcement des moyens humains affectés à la réalisation des PPR. Elle demande également la mise en place de moyens financiers conséquents (ceux-ci ont connu une progression constante , passant de 25 MF en 1997 à 80MF en 2000 et 100MF en 2001, notamment par la contribution du fonds de prévention des risques majeurs). Les principaux PPR approuvés concernent le risque inondation et se situent notamment le long des grands cours d'eau (la Loire avec le val d'Authion, Tours et Orléans, la Garonne à Agen et Moissac, la Seine à Créteil) ainsi que de leurs affluents tels le Cher, l'Allier et l'Oise. D'autres agglomérations aussi disposent maintenant d'un PPR : Angoulême, Cognac, Albi et Sarrebourg.

En ce qui concerne le risque de mouvement de terrain, il faut noter surtout l'approbation du PPR de Menton.

Plusieurs départements accélèrent de façon significative l'approbation des PPR. C'est le cas notamment de l'Hérault, des Bouches du Rhône, des Alpes Maritimes, de la Haute-Savoie.

Dans les DOM, le nouvel objectif fixé par le préfet de la Martinique est de couvrir toute l'île d'ici 2005 , en Guyane, les procédures pourraient être achevées à la fin de l'année 2001.

Les mesures législatives et réglementaires

La loi de finances rectificative pour 1999 du 30 décembre 1999 précise dans son article 55 qu'à compter du 1^{er} janvier 2000 et jusqu'au 1^{er} septembre 2006, les dépenses de l'Etat afférentes aux études nécessaires à la préparation et à l'élaboration des plans de prévention des risques naturels prévisibles sont financées pour moitié par le fonds de prévention des risques naturels majeurs (l'autre moitié étant à la charge du budget du MATE).

Dans ce cadre, le décret du 21 novembre 2000 modifiant le décret du 17 octobre 1995 a permis de financer en 2000, sur les crédits du fonds de prévention des risques naturels majeurs, des études préalables à la réalisation de PPR pour un montant de 25,9 MF.

Ce même décret prévoit, dans certaines conditions, le financement des évacuations temporaires et du relogement de personnes menacées par un risque.

Le décret d'application de l'article L 563-1 du code de l'environnement relatif aux règles de construction parasismique a été également publié (décret 2000-892 du 13 septembre 2000).

Le risque sismique

Le rapport GUELLEC de 1997 a souligné à nouveau l'importance du risque sismique aux Antilles .

Différentes actions ont été engagées auprès des autorités locales, des élus et de la population, portant sur :

- l'élaboration et l'amélioration des plans de secours (amélioration des transmissions, diagnostics des bâtiments de classe D , i.e. nécessaires à la gestion de la crise),
- l'information préventive pour développer la construction parasismique (plaquettes de sensibilisation, message audiovisuels..),
- une meilleure connaissance du risque (études de failles, évaluation du risque sismique à Fort de France et Pointe à Pitre...).

De plus et sur un plan plus général, un centre interrégional de coordination de la sécurité civile (CIRCOSC) a été implanté à Fort de France.

Plus particulièrement, au titre de l'année 2000, seront soulignées :

- l'action de formation qualifiante des architectes et des ingénieurs structures achevée à l'automne et ayant rassemblé 46 participants par département,
- la rédaction du guide de construction parasismique pour les maisons individuelles aux Antilles (CPMI Antilles). Le document est disponible depuis le mois de mars 2001 ; sa diffusion sera accompagnée d'une formation,
- la parution d'une circulaire explicitant le fait que la vérification du caractère parasismique des bâtiments fait bien partie de la mission solidité des organismes de contrôle,
- l'achèvement de la mise en place dans chaque DDE d'une cellule risque sismique comprenant un ingénieur TPE et deux assistants techniques,
- le lancement des premiers diagnostics de bâtiments de l'Etat nécessaires à la gestion de crise ainsi que la poursuite d'un programme de construction de bâtiments administratifs aux normes parasismiques.

Pour conduire à bien cette action pluriannuelle, une structure nationale interministérielle a été installée en 1998. Elle est animée par le secrétariat d'Etat à l'Outre-mer (SEOM) et le MATE/DPPR qui en assure le secrétariat. Cette structure est relayée sur le terrain par deux structures départementales qui jouent un rôle d'animation locale .

Cette action intégrée de l'Etat ne trouve cependant pas aujourd'hui d'écho majeur auprès des collectivités locales ; s'il est patent qu'une prise de conscience se fait sur le terrain, elle n'a pas la dynamique suffisante. Ainsi en est-il pour les diagnostics à conduire sur les bâtiments des SDIS dont le financement peine à se mettre en place ou pour les études de solutions alternatives visant à définir de nouvelles implantations possibles.

Le risque sismique affecte également le pourtour méditerranéen ainsi que les massifs alpin et pyrénéen sans toutefois revêtir la même acuité que pour la Caraïbe. L'évaluation de l'aléa et de la vulnérabilité dans la région niçoise (programme GEMITIS), l'étude de la faille de la vallée de la Durance, l'évaluation de la réalité de la construction parasismique en région PACA ont été étudiées en 2000 sous maîtrise d'ouvrage du MATE

LES COMPOSANTES DE LA POLITIQUE DE PREVENTION

La politique de prévention des risques en France se fonde sur sept grandes orientations :

- la connaissance des risques,
- la surveillance des phénomènes
- l'information de la population
- la réglementation
- les travaux de prévention
- la préparation aux situations de crise
- le retour d'expérience

Une place particulière est bien évidemment réservée à l'alerte en prolongement de la surveillance. Elle joue un rôle essentiel dans la prévision immédiate et apporte notamment une contribution forte à la réduction de la vulnérabilité des personnes .

L'Etat se trouve pour nombre de ces axes (à l'exception notable des travaux de prévention) pilote des initiatives et des opérations. Ce contexte institutionnel très fort a une vertu, celle d'une démarche globalement cohérente ; il a un inconvénient, celui de rendre moins visible la mobilisation relativement faible des collectivités locales et des individus en matière de prévention alors que chacun s'accorde pour reconnaître que la prévention est la pierre angulaire de toute politique de réduction des effets néfastes des catastrophes naturelles.

A - La connaissance des risques

L'amélioration de la connaissance des risques, c'est à dire de la connaissance des phénomènes et des enjeux, nécessite un renforcement constant. Depuis plusieurs années, la mise au point et l'utilisation d'outils de recueil et de traitement systématique des données relatives aux phénomènes se poursuivent en faisant notamment appel aux établissements publics spécialisés (Météo-France, BRGM, CEMAGREF, ...).

Plus particulièrement, au titre de l'année 2000, ces efforts ont porté sur :

- les bases de données nationales sur la sismicité historique, les paléoséismes, les cavités souterraines abandonnées et les mouvements de terrains.
- l'engagement de la révision du zonage sismique de la France en vue de l'application de l'Eurocode 8 pour la construction parasismique à partir de 2003.

- le lancement d'une réflexion sur la rénovation et l'extension de la couverture des cartes de localisation probables des avalanches (CLPA) ainsi que sur le système d'enquête permanente sur les avalanches (EPA).
- le démarrage de la rénovation des atlas des zones inondables sur les petits bassins versants du sud et du sud est.
- la mise au point d'une cartographie du risque de retrait et de gonflement des sols à l'échelle départementale et communale en vue de l'établissement de plans de prévention sur les vingt départements les plus touchés . Soulignons que si ces phénomènes conduisent en certains endroits à des désordres dans les constructions, ces derniers sont d'importance diverse et ne justifient pas le montant des dépenses indemnisées ces dernières années au titre des catastrophes naturelles (15 MdF de dommages depuis 15 ans). Le dispositif de solidarité a certainement financé des travaux de réparation qui n'entraînent pas dans le champ d'application normal de cette procédure. La notion d'intensité anormale du phénomène de subsidence doit être réexaminée et beaucoup mieux définie.

Cet investissement systématique dans la connaissance des phénomènes naturels est complété par la mise à disposition des données auprès de chacun notamment par le truchement d'internet et se concrétise par les réalisations suivantes :

La base de données de sismicité historique de la France métropolitaine **SISFRANCE**. Cette action conjointe BRGM-EDF-IPSN sous maîtrise d'ouvrage BRGM fait suite à une demande de la DPPR en 1999. La formalisation de la mise à disposition du public de la base a été conduite en 2000. Le site Internet- www.sisfrance.net - est disponible depuis le 1^{er} mars 2001.

La base de données néotectonique et de paléosismicité NEPAL. Cet outil développé par le BRGM avec l'appui financier du MATE a fait l'objet en 2000 d'un travail conjoint IPSN, IPGP, CEA/LDG, EDF et Universités Paris Sud et Languedoc en vue d'une mise à disposition du public. Cette base est accessible depuis le 1^{er} mars 2001 à l'adresse - www.bddnepal.net.

Le réseau accélérométrique permanent RAP. Ce réseau existe depuis 1993 et est financé en grande partie par le MATE (équipement et fonctionnement). Il a pour but d'enregistrer les caractéristiques des mouvements sismiques auxquels notre territoire est soumis pour mieux dimensionner les réponses que le génie parasismique peut développer face à ces phénomènes. La responsabilité du réseau a été confiée depuis le début à l'Observatoire de Grenoble (Université Joseph Fourier). Sur 63 stations financées, 40 sont en fonctionnement au 31/12/2000. Sous l'impulsion de la DPPR, un GIS a été créé en décembre 2000, le GIS-RAP, qui coordonnera le développement du réseau, les relations avec les réseaux régionaux et les actions de valorisation des données.

Les atlas de zones inondables. Les cartes sont réalisées généralement sous maîtrise d'ouvrage des directions régionales de l'environnement, en privilégiant des approches hydrogéomorphologiques, avec un rendu à l'échelle du 1/25 000 ^{ème}. Ces atlas commencent à être disponibles sur les sites du MATE (www.environnement.gouv.fr - accéder par exemple aux cartes figurant sur les sites des Diren Ile de France ou Languedoc Roussillon)

Les banques de données climatologiques. Les séries climatologiques de Météo-France retracent l'historique des mesures depuis une cinquantaine d'années. Elles sont nécessaires pour évaluer correctement les événements extrêmes : pluies décennales, vents cinquantenau

etc.., puis en déduire les mesures de prévention. Certaines de ces séries méritent d'être homogénéisées, à l'image de ce qui a été fait pour les séries sur les températures. A la suite des tempêtes de décembre 99, le MATE a demandé à Météo-France d'inscrire la correction des séries de vent sur la liste de ses priorités et travaille à diffuser plus largement la connaissance des phénomènes tempétueux dans les milieux spécialisés (CSTB, instances de réglementation, professionnels du bâtiment).

Le recensement des marnières. Anciennes exploitations souterraines réalisées notamment au 18^{ème} et 19^{ème} siècle en Haute-Normandie et abandonnées aujourd'hui, les marnières constituent un risque fort en raison de leur nombre (plus de 100.000, densité moyenne de 10/km²), de leur dégradation (seuls les puits d'accès ont été obturés) et de l'extension progressive de l'urbanisation. Plusieurs dizaines d'effondrements surviennent chaque année. Les actions initiées et cofinancées par le MATE afin de reconstituer la mémoire territoriale défaillante et d'améliorer la connaissance de l'aléa comportent notamment :

- la réalisation d'une banque nationale de données cavités souterraines, en complément de la banque de données des indices ; ceci est en cours en Seine-Maritime et dans l'Eure ;
- l'extension en 2000 de la détection des puits par radiométrie infrarouge sur une zone de 100 km² après un test positif réalisé sur site connu de 10 km² en 1999.

Les résultats obtenus font l'objet d'un porter à connaissance auprès des collectivités et sont répercutés dans les plans d'occupation des sols. Une mission particulière d'aide et de conseil aux communes a été mise en place par le CETE de Normandie.

Les cartes de sensibilité des sols à la sécheresse. Les dommages liés aux phénomènes de retrait-gonflement des sols prennent depuis 1989 une place importante par les coûts de réparation engendrés. L'adéquation entre nature des sols concernés et conception et qualité des structures (fondations..) étant de fait insuffisante, le MATE a opté pour la réalisation de PPR dans les zones les plus affectées.

Un programme, étalé en 2001 et 2002, est actuellement engagé sur les vingt départements les plus touchés cofinancé par le fonds de prévention des risques majeurs et le programme service public du BRGM. Ce dernier a élaboré sur demande du MATE et avec la collaboration de la caisse centrale de réassurance (CCR), une méthode d'élaboration du zonage.

Les études de vulnérabilité à grande échelle sont beaucoup moins développées que les études phénoménologiques. Les réassureurs ont réalisé de telles études mais n'en publient pas systématiquement les résultats (exemple des travaux de la SCOR sur le risque tempêtes). Les établissements publics territoriaux de bassin développent des réflexions sur la sensibilité de leur bassin aux inondations. Enfin, le MATE a confié au BRGM des études de vulnérabilité au risque sismique des agglomérations de Pointe à Pitre, Fort de France et Nice. L'étude dite GEMITIS en cours aux Antilles s'achèvera en juin 2001. Elle comporte, entre autres, une étude des réseaux (EDF, téléphone, eau potable, routes) et la réalisation d'un outil d'évaluation des dysfonctionnements suite à un séisme.

B - La surveillance des phénomènes : les nouvelles technologies

La surveillance des phénomènes et de leur évolution est essentielle ; c'est d'elle en effet que découlent l'alerte voire les mesures de protection. Cette surveillance demande des moyens importants et une grande précision dans le suivi de l'évolution des phénomènes ; l'anticipation demeure le maître mot ce qui suppose une détection fine et fiable des signaux faibles et précurseurs.

Ceci n'est cependant pas possible pour tous les risques, par exemple, la surveillance de l'aléa sismique ne permet pas de déclencher des alertes à caractère opérationnel.

Cependant, le développement constant de nouvelles technologies favorise des avancées significatives dans le domaine de la surveillance des autres phénomènes. Ainsi, au cours de l'année 2000, les réflexions et actions suivantes ont pu être développées :

Le suivi des **mouvements de terrains** repose essentiellement sur l'interprétation des données cinématiques (vitesse et accélération des déplacements) acquises en temps réel par mesures extensométriques et géodésiques automatiques validées par des mesures manuelles périodiques (GPS et extensométrie manuelle).

Depuis 2000, ce dispositif a été complété par la mise en œuvre d'un radar sol conçu par l'ONERA qui présente l'avantage, contrairement aux autres outils de mesure, de suivre l'évolution du phénomène par tout temps ou immédiatement après un éboulement partiel malgré la présence d'un nuage de poussière. Ce radar a été mis en place l'an passé sur le site de Séchilienne. Après quelques réglages in situ, il est maintenant opérationnel.

Des observations et suivis ont été également conduits sur d'autres sites avec cependant une instrumentation plus traditionnelle (La Clapière...)

Les trois **volcans** situés sur le territoire français sont surveillés par l'Institut de Physique du Globe de Paris par l'intermédiaire de trois observatoires qui recueillent l'ensemble des mesures fournies par les réseaux d'observation en place(sismomètres, inclinomètres, extensomètres, thermomètres, station GPS...). La tendance actuelle s'oriente vers le recours à une instrumentation de « crise » non encore développée mais qui se traduit depuis 2000 sur la Soufrière par un dispositif d'écoute acoustique et infrasonique. Celui-ci sera complété en 2001 d'un réseau sismique « longue période »

Le programme Aramis, développé sur le territoire depuis de nombreuses années, vise à planter des équipements radar pour surveiller les précipitations permettant de connaître la mesure continue de la pluie dans un rayon de 100 km autour de chaque unité. Les mises en service en 2000 des radar d'Opoul et de Bollène portent aujourd'hui à 18 le nombre d'installations. Ce programme sera poursuivi en fonction des besoins à commencer par le Tarn.

Les événements météorologiques de 1999 ont montré les défauts du système **d'alerte météorologique** et donc la nécessité de refondre la procédure existante à partir d'une plus grande anticipation et d'une plus large information de tous. Ce chantier important par le changement culturel qu'il appelle et la démarche partenariale qu'il demande doit aboutir en 2001. La conception du nouveau dispositif ne sera rendue possible que par le recours aux moyens modernes de communication permettant notamment un accès très élargi tant pour la phase de mise en vigilance que pour le suivi des phénomènes.

Les cinquante deux services **d'annonce de crues** disposent de prévisions particulières de pluies fournies par Météo France ainsi que de mesures de pluies et de niveaux en rivière enregistrées par des stations de mesures automatiques et télétransmises. Afin d'améliorer la prévision tant en délai qu'en fiabilité, un programme décennal de modernisation de l'annonce des crues notamment rapides met l'accent sur l'automatisation des réseaux et leur maintenance. Un autre investissement porte sur la conception et le recours à des modèles plus fins de prévision de crues.

C - L'information

Outre les aspects de l'information abordés précédemment à propos de la mise à disposition des banques de données, un enjeu majeur porte sur la vulgarisation de la connaissance et le développement auprès de la population de la culture du risque.

Ceci passe, comme nous l'avons déjà vu, par l'ensemble des documents départementaux et communaux d'information à l'adresse de l'ensemble de la population mais aussi par des actions spécifiques à l'intention des plus jeunes notamment par le canal du système éducatif.

Ainsi, dans le prolongement de la DIPCN qui s'est achevée en 1999, le MATE a reconduit en 2000 la journée nationale de sensibilisation aux catastrophes naturelles (deuxième mercredi d'octobre) avec le concours de l'Education Nationale en laissant une large place à l'initiative locale pour le choix des sujet et l'organisation générale ; concours de dessin, visites de terrain, entretiens avec les professionnels et les services de secours ont ainsi pu se dérouler.

L'accessibilité à l'information sur les risques naturels est, en outre, soutenue à travers le site portail - prim.net - développé par le ministère et sollicité actuellement à hauteur de 10000 consultations mensuelles.

D - La réglementation

La réglementation est essentiellement de niveau national pour les risques qui varient peu en fonction de la localisation des enjeux (exemples du risque sismique et du risque tempête) et de niveau local pour les risques qui au contraire varient beaucoup à l'intérieur d'une même commune ou d'un même bassin de risques (exemple les inondations ou les avalanches). Dans ce dernier cas, le plan de prévention des risques est l'instrument privilégié pour exprimer une réglementation locale.

La réglementation parasismique a été complétée l'an passé par le décret 2000- 892. Celui-ci précise notamment que l'obligation d'application des règles de construction parasismique s'applique essentiellement aux constructions neuves. Cette mesure a pour effet de simplifier la lecture de textes antérieurs et de conférer à l'arsenal réglementaire un caractère concret. Cependant, dans ce domaine comme dans d'autres, force est de constater que ce ne sont pas les textes qui manquent mais la capacité sous toute ses formes à les mettre en application. Cette bonne application repose notamment sur la qualité des contrôles en cours de chantier et sur une formation des professionnels de la construction aux techniques correspondantes.

Les réflexions sur la réglementation applicable en matière de vent ont été actualisées au travers des missions de retour d'expérience qui ont suivi les tempêtes de 1999. On en retiendra que la réglementation n'est aujourd'hui pas très précise dans la mesure où elle ne s'appuie que sur un article général du code de la construction qui lui-même renvoie implicitement à des normes de construction ou à des documents techniques unifiés. Des améliorations sont sans doute à apporter à ce niveau, en particulier pour la construction paracyclonique pour les bâtiments de classe C et D au sens de la réglementation parasismique. Par ailleurs, les experts ont nettement affiché une préférence pour les eurocodes, plus précis et mieux fondés scientifiquement que les normes Neige et Vent 65. Ces normes sont à compléter pour certains éléments de la construction comme les cheminées ou l'accrochage toitures- murs. Enfin l'idée a été émise, qu'il convient d'explorer plus avant, de contrôles périodiques ou d'architectes de sécurité pour suivre la solidité des constructions durant leur vie.

Les réglementations locales reposent essentiellement sur l'élaboration de PPR et, pour les communes dans lesquelles le risque n'est pas très important, sur une bonne prise en compte du risque dans le plan local d'urbanisme et le schéma de cohérence territoriale.

Le MATE met l'accent sur une approche par bassin de risque et sur la nécessité de la concertation avec les collectivités locales dans l'élaboration des PPR.

En outre, il veille à améliorer cette démarche notamment en diffusant des guides méthodologiques et recommandations de nature à faciliter le travail sur le terrain. Ont ainsi été publiés ou étudiés en 2000 :

- guide du CERTU sur les mesures de prévention en zone inondable.
- guide pour la réalisation de PPR incendie de forêt (disponible sur internet)
- guide pour la réalisation de PPR sismique (achèvement prévu en 2001)
- recueil des bonnes pratiques en matière de concertation et d'information dans l'élaboration des PPR,
- présentation analytique de la jurisprudence de la prévention des risques naturels

JURISQUES

Par ailleurs, le MATE a initié un réseau « risques » pour favoriser les échanges entre responsables départementaux de la prévention des risques. L'arrêté du ministère de l'économie et des finances du 5 septembre 2000 liant franchises des indemnisations à la suite de catastrophe naturelle et existence d'un PPR a certainement contribué à accélérer les prescriptions.

E - Les travaux

Développer la prévention c'est agir sur l'aménagement et l'urbanisme, mais c'est aussi réaliser un certain nombre de travaux de prévention que l'on peut subdiviser en travaux sur l'aléa, travaux de protection et travaux pour augmenter la robustesse des enjeux face aux phénomènes.

■ travaux sur l'aléa

Les travaux sur l'aléa n'ont qu'une efficacité limitée et ne peuvent supprimer les phénomènes naturels : les barrages ne suffiront jamais à supprimer les crues et les séries domaniales entretenues par le service de restauration des terrains de montagne ne permettront jamais d'empêcher toutes les avalanches. Ils peuvent néanmoins dans certains cas se révéler très efficaces.

Signalons au titre des réalisations 2000, le creusement de galeries hydrauliques pour prévenir les conséquences des mouvements de terrain de grande ampleur (plusieurs millions de m³) qui peuvent provoquer, en cas de survenance, la formation de barrages naturels. Ces barrages extrêmement fragiles à cause de leur hétérogénéité sont vulnérables à la poussée des eaux et peuvent induire des ondes de submersion catastrophiques à l'aval. Pour prévenir de tels scénarios les dispositions de prévention des risques de glissement ou d'éboulement de Séchilienne et Saint-Etienne de Tinée ont été complétés par des galeries hydrauliques d'évitement, permettant d'évacuer les eaux accumulées à l'amont.

A Séchilienne, la galerie d'un débit de 50m³/s, complétée par un ouvrage d'entonnoir amont et de raccordement aval, commencée en mai 1999 et achevée à l'échéance contractuelle du 25 octobre 2000 selon l'enveloppe financière plafonnée à 64MF, sera prochainement opérationnelle. Le dispositif permanent de suivi et d'expertise de ce massif a cependant permis une réévaluation à la baisse du scénario initial qui prévoyait un effondrement à terme de l'ordre de 25 Mm³ dont un premier éboulement de 5 à 7 Mm³. Les estimations actuelles portent sur

un chaos à cours terme de l'ordre de 3 Mm³ dont l'impact sur la vallée ne maintient pas d'actualité le creusement d'une seconde galerie.

La galerie de la Tinée à Saint-Etienne de Tinée, réalisée à la suite d'une accélération inquiétante du mouvement de la Clapière en 1987, a nécessité des opérations de réfection du radier endommagé à la suite d'une inondation, de modification de l'ouvrage d'entonnement mal conçu et de protection des berges.

■ travaux de protection

Les travaux de protection ont comme leur nom l'indique vocation à protéger les populations et dans une moindre mesure les biens contre les phénomènes naturels. La problématique de ces travaux de protection est bien connue : ils nécessitent un maître d'ouvrage bien identifié, à même d'assurer le suivi et l'entretien des ouvrages. Par ailleurs, ils n'offrent qu'une protection relative contre les phénomènes ; leur réalisation ne doit ni masquer la permanence d'un risque certes devenu moins fréquent mais dont les manifestations extrêmes peuvent n'en être que plus dangereuses, ni se traduire par une augmentation des enjeux et à terme de la vulnérabilité dans les secteurs ainsi protégés.

Aujourd'hui, des travaux de protection sont essentiellement réalisés pour lutter contre les inondations et, dans une moindre mesure pour protéger contre quelques risques en montagne. Les travaux de lutte contre les inondations sont aidés par le MATE dans le cadre du programme décennal de lutte contre les inondations, qui avait à l'origine l'ambition d'aider un montant de travaux de 1 milliard par an, avec des taux de subvention d'Etat variant entre 20 et 30%. Ce programme a été implicitement prolongé au travers des engagements pris par l'Etat dans les contrats de plan. Les travaux de protection contre les risques en montagne sont traditionnellement aidés par le ministère de l'agriculture et de la pêche. Les programmes tels qu'ils ressortent des engagements de contrats de plan sont dans ce domaine en baisse, compensés partiellement par la mobilisation de crédits européens. Le ministère de l'équipement, des transports et du logement a, en revanche, accru le volume de subventions qu'il accorde pour les travaux de défense contre la mer.

Pour sa part, le MATE a demandé au titre de l'année 2002 un financement pour aider la réalisation de travaux de protection contre les autres risques, notamment les risques de mouvement de terrains.

■ travaux pour augmenter la robustesse

Les catastrophes récentes ont montré tout l'intérêt de renforcer les biens et les infrastructures les plus vulnérables, voire de les protéger contre les aléas afin que les dommages restent supportables pour la société. Cette démarche est intéressante pour les habitations (veiller par exemple à la conception de l'alimentation électrique ou à la qualité du revêtement des sols dans une maison susceptible d'être inondée), pour les établissements industriels et commerciaux (les inondations de Bretagne ont fourni l'exemple d'usines ou de centres commerciaux situés en zone inondables pour lesquels il y avait à réfléchir sur les mesures propres à diminuer leur vulnérabilité) ou pour les réseaux et les infrastructures (la résistance des pylônes EDF aux vents et celle des lignes aux arbres déracinés a émergé à la suite des tempêtes de décembre 1999). Ainsi, EDF et les pouvoirs publics ont réfléchi à de nouvelles normes de dimensionnement pour les réseaux de transport de l'électricité, EDF s'engageant dans un programme important de renforcement des pylônes.

Le programme expérimental de subvention aux Collectivités Locales

Le MATE a souhaité favoriser des démarches locales de prise en compte des risques dans l'aménagement. Dans le cadre d'un programme expérimental d'un montant de 6 MF en 2000, il a donc soutenu certaines collectivités désireuses d'engager des études de prévention des risques naturels et de réduction de la vulnérabilité en leur attribuant une subvention à hauteur de 50% de leur coût.

Cette action vise à favoriser l'émergence de projets locaux de prévention sous maîtrise d'ouvrage des collectivités développés à partir des PPR et définissant un plan d'actions d'accompagnement de celui-ci.

Le nombre de dossiers présentés par les collectivités a été de trente neuf parmi lesquels vingt quatre ont été retenus pour un montant total de subventions de 4,8 MF.

Quatorze collectivités territoriales sont des petites communes. Sept sont des collectivités de taille moyenne (Laon, SIVOM de Villefranche-sur-Mer, syndicat intercommunal de l'Esteron et du Var inférieurs, Vence, communauté du pays de Montbéliard, Montauban, Pontoise). Trois sont de grandes agglomérations (Clermont-Ferrand, Grenoble et Strasbourg).

Toutes les demandes (sauf celles de Grenoble et Pontoise) ont porté sur des montants inférieurs à 500 KF.

Le risque inondation vient en tête avec onze dossiers. Le risque éboulement ou mouvement de terrain concerne neuf dossiers. Les autres thèmes retenus traitent du plan de secours communal, du risque sismique, de la tenue de talus ou falaise, de risque torrentiel et, enfin, d'effondrement de carrières.

Cette expérimentation doit permettre d'apprécier les réelles capacités de promotion d'une démarche cohérente associant à l'initiative de l'Etat dans le domaine du PPR, une prise de relais pratique au plan local dans le domaine de la prévention encouragée par un soutien financier qui ne gomme pas pour autant la responsabilité de la collectivité.

Le programme de promotion des études menées par les collectivités locales pour la prise en compte des risques naturels est reconduit en 2001 pour un montant de 6 MF.

F La préparation aux situations de crise

Ce volet occupe une place grandissante ; la gestion des crises et de leurs conséquences prend une dimension de plus en plus complexe du fait du nombre croissant des acteurs, des enjeux multiples, des attentes voire des exigences des sinistrés.

Dans le cadre d'une action pluriannuelle pilotée par le Ministère de l'Intérieur, un investissement conséquent a été conduit, en 2000, dans le domaine de la **formation à la gestion de crise** des préfets, des directeurs de cabinet ainsi que des sous-préfets d'arrondissement et des chefs de SIDPC et de leurs adjoints (soit plus de 600 journées stagiaires). Outre ces stages organisés au niveau central, des actions locales de niveau zonal et /ou départemental ont été conduites ainsi que des formations élaborées par des organismes extérieurs (IIAP, IFFORME, ENS-Cachan..).

Deux thèmes de réflexion ont émergé en 2000 à la lumière des catastrophes de la fin de 1999 : ■ le **confinement et la mise à l'abri** tout d'abord. Face à des phénomènes comme les tempêtes, l'évacuation qui est le comportement privilégié par les commissions de sécurité pour répondre au risque incendie n'est certainement pas pertinente. Il est préférable, comme l'a relevé M. Schléret dans son rapport sur l'impact des tempêtes sur les établissements scolaires, de rester à l'abri dans ces situations. De telles réponses se doivent cependant d'être organisées et enseignées préalablement et non pas improvisées le jour où le phénomène se produit.

- le rôle des collectivités locales dans la gestion de la crise : les collectivités locales ont un rôle déterminant de centre de proximité pour alerter les populations lors de la survenue des phénomènes et les informer tout au long de la crise. Ce rôle de gestion locale et d'amplificateur du dispositif départemental est à conforter. Il suppose que les collectivités locales s'y soient préparées.

G - Le retour d'expérience

Il est possible dès à présent de souligner les aspects positifs du processus de retour d'expérience systématisé en 2000 pour étudier l'avalanche de Montroc, les inondations de l'Aude de novembre 1999 et les tempêtes de décembre 1999. Le caractère interministériel de la démarche, la mobilisation des acteurs et partenaires concernés, la réactivité des services centraux qui a permis le recueil d'éléments encore « frais » auprès du terrain sont à souligner.

Le retour d'expérience apparaît aujourd'hui un outil intéressant pour ajuster les politiques de prévention dans le domaine des risques.

Le MATE veillera en 2001 à trois aspects du retour d'expérience qui sont apparus à la lumière des missions commanditée :

- la méthodologie du retour d'expérience. Il est possible de capitaliser aujourd'hui les connaissances acquises quant à la méthode à mettre en œuvre pour lancer un tel exercice ;
- le passage des recommandations à l'action : il y a là une phase critique de passage de témoin pour laquelle l'administration doit s'organiser. L'existence du comité interministériel devrait y contribuer ;
- le chiffrage des dommages occasionnés et des moyens de secours engagés : il est indispensable que les difficultés actuelles soient levées et que notamment les assureurs puissent fournir dans un avenir proche le montant des indemnisations versées par événement et contribuer ainsi à un observatoire des catastrophes.

H - Un point d'appui essentiel : la recherche

Il a été créé en 2000 au sein du ministère une direction des études économiques et de l'évaluation environnementale chargée notamment de piloter les programmes de recherche du MATE et constituer l'interface avec le ministère de la recherche. Ces actions de recherche finalisée ont un caractère pluriannuel car outre l'élaboration préalable des cadres de travail, il est indispensable de mobiliser des équipes dans le temps mais aussi de coordonner un certain nombre d'initiatives afin de déboucher sur des résultats et des conclusions concrets. Le déroulement de ces études s'accompagne de rencontres et colloques permettant un échange régulier et un suivi de l'avancement des réflexions. Les programmes de recherche bénéficient du soutien d'un comité scientifique chargé de juger la qualité scientifique des projets et d'un comité d'orientation chargé de juger la pertinence des projets par rapports aux besoins des utilisateurs finaux. Parmi les différentes priorités retenues par le MATE, le domaine des risques tient une place importante.

Des travaux antérieurs se sont conclus, en 1999 notamment, par une synthèse sur l'influence de l'activité humaine sur les crues.

Aujourd'hui, deux programmes de recherches sont en cours sur le thème des risques, mobilisant chacun des financements d'environ 4 MF/an

Le programme RIO sur les risque « inondation »

Le programme EPR sur l'évaluation et l'appropriation du risque

Enfin, le programme de recherche sur le changement climatique est lui aussi lié aux risques et à leur prévention, compte tenu du risque d'une augmentation de l'intensité et de la fréquence des événements extrêmes y compris en Europe. Sur demande de la DPPR, le nouvel appel à propositions de recherche sur la gestion et l'impact du changement climatique (GICC), préparé en 2000, incitera les chercheurs à y travailler.

PREVENTION ET INDEMNISATION : la loi du 13 juillet 1982

L'arrêté du 5 septembre 2000 actualise les franchises payées par les particuliers en matière de catastrophes naturelles (lesquelles n'avaient pas été relevées depuis 1984). Il crée une franchise spéciale pour le risque « subsidence » de façon à décourager les errements constatés de prise en charge par le régime des usures normales des bâtiments. Enfin, il prévoit une augmentation de la franchise en l'absence de prescription de plan de prévention des risques naturels.

Cet arrêté résulte d'une volonté de mieux lier indemnisation et prévention mais également de la détérioration financière du régime, l'Etat ayant du intervenir pour soutenir la Caisse Centrale de Réassurance mise fortement à contribution du fait des indemnisations liés aux phénomènes de subsidence (qui auront entraîné plus de 2,3 milliards d'EURO d'indemnisations sur 15 ans) et d'inondations et des tempêtes de 1999 (Lothar et Martin ont entraîné en France des dégâts d'un coût global d'environ 100 MdF. L'augmentation de la prime catastrophes naturelles de 9 à 12 % en août 1999 n'aura pas suffi à rétablir l'équilibre du système d'autant que la prise en compte des cyclones d'un degré supérieur à 3 sur l'échelle de Safir-Simpson a été inscrite dans les textes (loi d'orientation pour l'Outre-mer promulguée le 13 décembre 2000) et que le système catastrophes naturelles a été étendu par ordonnance aux îles Wallis et Futuna).

Un effort a été entrepris pour mieux contrôler les sinistres dus à la subsidence, d'une part en adoptant des modalités de détermination de la sécheresse plus en rapport avec le phénomène (lien avec la teneur en eau des sols et non avec les précipitations durant quelques semaines d'été), mais surtout en s'orientant vers une démarche résolue de prévention commençant par une cartographie des sols sensibles au phénomène de subsidence et devant se poursuivre par des plans de prévention des risques. La limitation des dommages passe, en effet, par une amélioration des dispositions constructives dont le respect de la mise en œuvre est le premier garant de la bonne tenue des constructions aux aléas courants.

D'une manière plus générale, il y a certainement lieu de poursuivre la réflexion sur la gestion du système issu de la loi de 1982, en adoptant pour sa gestion, les principes maintenant couramment admis dans toute démarche qualité, notamment l'écriture des règles mises en œuvre. La référence actuelle aux événements décennaux est en effet beaucoup trop sommaire ; elle peut être adaptée dans certains cas pour les inondations, ne l'est probablement pas dans tous les cas et n'est pas de manière quasi certaine adaptée pour des phénomènes comme les séismes ou la sécheresse.

Au-delà de cette réflexion qualité, il y a lieu de s'interroger sur le risque d'une banalisation du mécanisme et sur la nécessité d'un meilleur partage entre catastrophes et événements courants, ce qui suppose une plus grande intervention des assureurs vis à vis des événements courants.

LES DIFFICULTES - LES FREINS

La mise en œuvre de la politique de prévention appelle tout d'abord une démarche interministérielle, pluridisciplinaire et élargie à l'ensemble des acteurs de la société civile. Mais au delà de cette complexité institutionnelle et sociétale normale, due au grand nombre d'acteurs et d'intérêts en jeu, plusieurs difficultés doivent être soulignées.

Premièrement, les risques naturels évoquent encore trop exclusivement les phénomènes ; les enjeux associés et leur vulnérabilité sont trop systématiquement passés sous silence. C'est particulièrement vrai dans les études de risques. Mais, au delà des études, nos concitoyens n'ont pas une perception claire des deux constituants du risque, l'aléa et la vulnérabilité, et que c'est cette seconde composante qui doit être privilégiée pour l'action.

Deuxièmement, l'Etat éprouve parfois des difficultés à mobiliser les moyens humains nécessaire à la réalisation des tâches dont il a la charge, ce qui ralentit notamment la réalisation des plans de prévention des risques. Mais ce besoin d'agents qualifiés se retrouve également quand il s'agit de contrôler l'intégration des PPR dans les POS, d'évaluer l'application des règlements de construction, de recenser les ouvrages de protection et de porter un diagnostic sur leur état d'entretien, de donner l'exemple de constructions publiques ou d'infrastructures à maîtrise d'ouvrage de l'Etat capables de résister aux phénomènes naturels.

Troisièmement, en matière d'information et de communication, les actions et les efforts conduits sont nombreux et soutenus ; ils visent un public diversifié. Cependant les vecteurs d'information demeurent dans beaucoup de cas très traditionnels. Les relais d'information restent peu impliqués. Au delà des moyens, se pose la question d'un meilleur partage de l'approche « risque » entre autorités et société civile et de l'optimisation des contenus des messages.

Enfin, la préparation de la gestion de crise ne peut ignorer le rôle de plus en plus important joué par les entreprises et les opérateurs dans le rétablissement des conditions normales de fonctionnement. Il est dès lors important de les sensibiliser, de définir les mesures préventives possibles pour lesquelles ils sont maîtres d'ouvrage et de les intégrer dans la planification des réponses aux crises.

PERSPECTIVES

La politique de prévention des risques naturels devra, au cours des prochaines années se fonder plus particulièrement sur quatre orientations :

■ En premier lieu, **la dimension internationale et la forme partenariale à l'échelle nationale.**

Ces deux éléments sont essentiels car générateurs de réponses mieux adaptées , d'échanges d'expérience et d'économies d'échelle.

Ainsi, à titre d'illustration, on évoquera le développement de techniques nouvelles comme l'observation spatiale - il s'agit là d'organiser sous la forme collégiale internationale appropriée

l'expertise nécessaire pour analyser leurs apports - ou encore, la conduite de retours d'expérience d'autant plus riches qu'ils rassembleront sur des cas concrets l'ensemble des compétences et des disciplines nécessaires.

■ En deuxième lieu, **un engagement fort de l'Etat dans la politique de prévention**. La prévention est liée aux domaines de sécurité et de développement durable qui sont des politiques fortes de l'Etat. Ce positionnement doit s'inscrire dans un cadre pluriannuel qui permet l'inscription dans le temps des actions et autorise leur suivi et leur évaluation.. Elle devrait également s'appuyer sur une réflexion sur le financement des travaux de réduction de la vulnérabilité et sur les travaux de prévention des risques autres que le risque inondation.

Quant au **suivi des actions**, il s'agit, pour chaque thème choisi, de montrer en quoi , sur quoi, à quel rythme et dans quel sens les évolutions se manifestent. Le suivi et l'évaluation de la politique de prévention suppose un ensemble d'indicateurs significatifs se référant à des critères quantitatifs et qualitatifs.

■ En troisième lieu, **la démocratisation de la gestion des risques**.

Cet axe devient majeur : il répond à la double problématique de l'attente de l'individu en matière de participation à la vie collective et de la nature de la réponse de l'Etat devant des situations que la complexité caractérise. La formation évoquée antérieurement comme la transparence de l'information sur laquelle un gros investissement est fait, doivent être complétées d'une communication plus forte malgré les réticences que suscite toujours la problématique des risques. Sur ce tryptique pourront se développer les véritables fondements de la culture du risque et du niveau de risque acceptable. Les acteurs de la société civile doivent devenir des partenaires essentiels de l'Etat pour promouvoir la gestion du risque. Bien sûr, le devoir d'exemplarité des collectivités locales tout comme de l'Etat demeure un facteur essentiel de crédibilité de la politique conduite.

■ En quatrième lieu, **la solidarité et la responsabilité individuelle**

Le principe de la solidarité nationale (et internationale) est encore récent. Cet héritage est bienvenu mais il est lui-même fragile soit parce que les circonstances naturelles extrêmes seront plus fréquentes soit, et c'est plus préoccupant, parce que sa gestion aura été trop « généreuse ». La solidarité nationale est nécessaire, elle doit être appliquée avec clairvoyance et rigueur pour servir au premier chef les victimes durement touchées par l'accident, c'est à dire l'événement que l'on a pas pu prévoir ou prévenir. La responsabilité individuelle doit, en revanche, être réaffirmée dans un certain nombre de situations qui par leurs caractéristiques montrent que les dommages subis sont davantage le fait de l'inaction, de la négligence ou encore d'une certaine démission mais non de l'ignorance.

ANNEXE I

ETAT 2000 de la prévention des risques naturels - tableau de bord (en MF)

Aménagement du Territoire et Environnement

<u>gestion</u>		<u>chapitre budgétaire</u>	<u>observations</u>	<u>titre III</u>	<u>titre IV</u>	<u>titre V</u>	<u>titre VI</u>	<u>autre s</u>	<u>total</u>
	titre III	31.10 : Protection de la nature et de l'environnement - Dépenses spécifiques d'études, de fonctionnement et d'entretien.							
DPPR		34.98 60 : Prévention des pollutions et des risques - déconcentrés	PPR et information préventive	50,5					
DPPR		34.98 70 : Prévention des pollutions et des risques - non déconcentrés	PPR, information préventive et analyse des accidents naturels	25					
DE		34.10 20 : Gestion des eaux et des milieux aquatiques	Atlas Annonce des crues DPF	4 15 22					
	titre IV	44.10 : protection de la nature et de l'environnement - subventions.							
DPPR		44.10 90 : Prévention des pollutions et des risques - non déconcentrés			1,3				
	titre V	57.20 : Protection de la nature et de l'environnement	Etudes, acquisitions, travaux.						
DE		57.20 30 : Gestion des eaux et des milieux aquatiques	Atlas DPF			6 74			
DE		57.20 30 : Equipement des réseaux d'annonce des crues et hydrométrie				35			
DPPR		57.20 50 : Prévention des pollutions et des risques	études, acquisitions et travaux			4,5			

	titre VI	67.20 : Protection de la nature et de l'environnement	Subventions d'équipement						
DE		67.20 20 : Etudes et travaux de protection contre les inondations					111		
DE	FNS E	07-10 restauration des cours d'eau et des champs d'expansion des crues					96		
DPPR		67.20 40 : Prévention des risques technologiques et naturels majeurs				10,6			
		Total MATE		116,5	1,3	119,5	121,6	96	454,9

Agriculture et Pêche

	<u>gestion</u>	<u>chapitre budgétaire</u>	<u>observations</u>	<u>titre III</u>	<u>titre IV</u>	<u>titre V</u>	<u>titre VI</u>	<u>autre</u>	<u>total</u>
	titre III	Chap. 35.92 : Forêt : travaux d'entretien							
DERF		35.92 10 : Anciens harkis (DFCI)	ONF	60					
DERF		35.92 80 : Sauvegarde de l'espace forestier (RTM)	convention ONF	44,8					
DERF		35.92 80 : Sauvegarde de l'espace forestier (DFCI)	convention ONF	3,9					
DERF		35.92 90 : Sauvegarde de l'espace forestier (RTM)	travaux ONF	40					
	titre IV	Chap. 44.92 : Forêt - interventions							
DERF		44.92 20 : Subventions forestiers sapeurs (DFCI)	départements		42				
	titre V	Chap. 51.92 : Espace rural et forêts - travaux et acquisitions							
DERF		51.92 90 : Investissements domaniaux (RTM)	ONF			22,4			

	titre VI	Chap. 61.02 : Conservatoire de la Forêt Méditerranéenne						
DERF		61.02 10 : Subventions pour travaux (DFCI)	DPFM			63		
		Chap. 61.45 : Fonds forestier national et autres opérations forestières						
DERF		61.45 10 : Subventions pour travaux (DFCI)				39		
DERF		61.45 10 : Subventions pour travaux (RTM)				6		
DERF		61.45 10 : Subventions pour travaux de génie biologique (DUNES)				3		
		Total Agriculture et Pêche		148,7	42	22,4	111	324,1

Equipement, Logement et Transports

gestion	Titre III	chapitre budgétaire	observations	titre	titre	titre	titre VI	autre	total
				III	IV	V	s		
DGUHC	Titre III	Edition et publication des travaux de la CAC et de la notice d'info PC aux Antilles							
DGUHC	Titre IV								
DGUHC	Titre V	Elaboration cahier des charges en vue de réaliser la diagnostic des bâtiments de classe C							
DHUHC	Titre VI								
DGUHC/ DRAST	Titre IX	Assistance contrôle PS aux Antilles-Gemitis Nice-Formation Information					0,418		
		Total Equipement, Logement et Transports					0,418		

Intérieur

<u>gestion</u>	<u>chapitre budgétaire</u>	<u>observations</u>	<u>titre III</u>	<u>titre IV</u>	<u>titre V</u>	<u>titre VI</u>	<u>autre</u>	<u>total s</u>
DDSC	études, prévention, information, formation		0,6	1,2				
DDSC	interventions de prévention (écobuage, débroussaillage)		4					
DDSC	opérations de guet aérien		3	10	15			
	total Intérieur		7,6	11,2	15			33,8
TOTAL				272,8	54,5	156,9	232,6	96,4
								813,2

ANNEXE II

LES RUINES DE SECHILIENNE (ISERE)

Rappel des faits

A une trentaine de kilomètres en amont de Grenoble, un massif se sépare lentement de la montagne qui borde la vallée de la Romanche. Le volume instable était estimé en 1993 à environ 25 Mm³. Il se détache par son sommet à une altitude de 600 m en basculant vers la vallée.

Le risque serait que la masse éboulée atteigne le hameau de l'Ile Falcon sur la commune de Saint Barthélémy de Séchilienne, obstrue la vallée de la Romanche de façon plus ou moins importante selon son volume et crée une retenue d'eau en amont de ce barrage naturel pouvant noyer le village de Séchilienne.

Cette retenue constituerait à son tour un risque par sa poussée sur le barrage naturel hétérogène dont la rupture peut avoir des conséquences désastreuses sur la commune de Vizille, la vallée de la chimie (dont trois sites Seveso), des champs de captage d'eau, un centre de distribution électrique THT ainsi que sur une grande partie de l'agglomération grenobloise.

Le dispositif

Il porte sur plusieurs axes

- la surveillance du site assurée de façon permanente par le CETE de Lyon qui mesure en continu l'évolution des mouvements du terrain et informe régulièrement la préfecture ainsi que l'administration centrale. Ce suivi permet notamment un préavis d'alerte de 24 h.
- le lancement de la procédure d'expropriation de toutes les constructions de l'Ile Falcon soit 90 maisons et une usine par application de la loi du 2 février 1995.
- l'engagement d'études en vue d'assurer la continuité du cours de la rivière en cas d'obstruction de la vallée. Celles ci débouchent sur le creusement d'une première galerie permettant un débit de 50 m³/s et sur l'hypothèse d'un ouvrage plus important si nécessaire.
- une analyse et une information assurées par une commission locale (CLAIRS) présidée par le préfet.
- la mise à jour du plan spécialisé de secours relatif à l'évacuation et à l'hébergement des populations des villages immédiatement concernés mais aussi de celles situées en aval.
- la poursuite du suivi et l'extension au niveau européen de l'expertise sur l'évolution des ruines.

La situation aujourd'hui

- les expropriations ont été conduites mobilisant 115 MF. Dix neuf propriétaires toujours sur place devraient être évacués prochainement.
- la galerie hydraulique de 50 m³/s est achevée pour un coût de 64 MF conformément aux prévisions et sera incessamment opérationnelle.
- les résultats des expertises complémentaires apportent un éclairage nouveau sur les scénarios d'éboulement. Le plus probable actuellement porte sur 3 Mm³ au cours des dix prochaines années et ne provoquerait pas de barrage complet de la rivière. La création d'une galerie plus importante n'apparaît pas se justifier, au moins pour l'immédiat.
- le préfet tire actuellement les conséquences de ces informations récentes avec les élus et les services afin de définir les dispositions à prendre en matière d'urbanisme, de plan de secours d'évacuation.....
- le suivi et la surveillance des ruines sont maintenus pour un coût moyen annuel de 3 MF.

AVANCEMENT des PPR - Juin 2001

- plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPR)
et documents valant PPR (hors PSS) : plans d'exposition aux risques (PER),
périmètres pris au titre de l'article R111-3 du code de l'urbanisme



